



SOLIDARITÉ | Cette Congolaise de 19 ans s'est vu délivrer une obligation de quitter le territoire français, par la préfecture du département. Une pétition rassemble 16 000 signatures.

Vague de soutien pour Émeraude, menacée d'expulsion

MARJORIE LENHARDT

À 19 ANS, Émeraude commençait à toucher du doigt ce qui ressemble à une vie normale : un studio en semi-automatisme, un BTS en alternance avec un contrat d'apprentissage signé et un livre à paraître dans les deux prochains mois. Son avenir semblait tout tracé en France.

Seulement voilà, l'administration du pays ne l'entend pas de la même manière. Cette jeune Congolaise, prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) des Hauts-de-Seine depuis son arrivée en France en août 2017, est visée par une obligation de quitter le territoire français (OQTF), prise par le préfet du département, le 16 septembre.

Celui-ci justifie la décision par « de faux documents [...] en l'absence de légalisation des autorités françaises en République démocratique du Congo pour produire un droit en France ». En l'espèce, il manque un tampon des autorités françaises en RDC authentifiant la copie d'un acte de naissance.

La jeune majeure, qui habite Paris en ce moment, avait 30 jours pour rentrer dans son pays d'origine qu'elle a quitté à la suite, explique-t-elle, de l'assassinat de son père par des rebelles, à Bunia, au nord-est du pays. « Au Congo, je ne sais même plus où aller, il n'y a personne », soupire-t-elle.

Lilian Thuram et Marina Foïs à la rescousse

Elle a dès lors été assignée à résidence, avec impossibilité d'aller en cours et de travailler. Une décision tombée comme un couperet. « Si j'avais eu des problèmes avec la justice, un casier judiciaire, j'aurais peut-être pu comprendre, mais je n'ai rien de cela, ni même un rappel à la loi, ni une seule amende », assure la jeune femme, dont la mine grave et fatiguée tranche avec son âge.

« Au contraire, j'ai été scolarisée, j'ai obtenu mon bac professionnel en gestion administration avec la mention Bien (au lycée de Vanves). J'ai travaillé dans une grande société, en intérim, pendant un an et maintenant, j'y suis en alternance. » Elle avait même signé un contrat avec la maison d'édition Baudelaire, pour un livre qu'elle est en train d'écrire. « Cela n'arrive pas à tout le monde », souffle-t-elle, dépitée.

La décision de la préfecture a également stupéfié le Réseau éducation sans frontières (RESF), qui a décidé de la soutenir en lançant une pétition en ligne. « Je suis tombée de haut pour son OQTF. Émeraude a un parcours exceptionnel de réussite et elle a surtout un projet de réussite personnelle dans ce pays », considère Armelle Gardien, membre de RESF 92.

Convoquée à la préfecture

En à peine cinq jours, la situation de la jeune Congolaise a ému pas moins de 14 000 personnes. Aujourd'hui, la pétition compte plus de 16 000 signataires, dont plusieurs personnalités comme Lilian Thuram, ancien footballeur et président de la Fondation éducation contre le racisme, et l'actrice Marina Foïs.

En parallèle, Émeraude a entamé une procédure d'urgence auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), qui lui a donné raison, le 25 octobre, en suspendant l'exécution de la décision préfectorale. La justice a notamment relevé un « préjudice suffisamment grave » à la situation de l'apprentie puisque l'OQTF avait pour « effet d'interrompre le parcours d'insertion engagé avec succès par une mineure étrangère depuis plus de quatre ans ».

Un parcours d'insertion réussi, dont peut aussi témoigner son référent au sein de l'entreprise du bâtiment pour laquelle elle travaille. « C'est

une petite jeune intelligente, débrouillarde et forte. Un bon exemple pour tous les jeunes qui, comme elle, veulent s'en sortir. Elle fera sa place ici mais elle a juste besoin d'un petit coup de pouce », remarque Xavier, qui l'aide pour les « petites choses du quotidien avec (sa) femme ».

À la suite de la décision du tribunal administratif, la préfecture – que nous avons sollicitée en vain, hier – lui a adressé une convocation pour aujourd'hui afin de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour. Son dossier devra toutefois être étudié sur le fond dans les prochains mois. En attendant, Émeraude pourra poursuivre la vie qu'elle s'était tracée. Mais avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête. ■

J'ai été scolarisée, j'ai obtenu mon bac professionnel en gestion administration avec la mention Bien

ÉMERAUDE

C'est une petite jeune intelligente, débrouillarde et forte. Un bon exemple pour tous les jeunes qui, comme elles, veulent s'en sortir.

XAVIER, UN AMI





Paris, hier. Émeraude est assignée à résidence depuis mi-septembre.

LP/RL

